

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 943 pris en Conseil d'administration et rendant exécutoire le rôle primitif de l'impôt foncier, exercice 1937

n° 943

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 septembre 1937

Numéro JO  
n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro  
30 septembre 1937

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif de l'impôt foncier (pierres et planches). exercice 1937, comprenant mille quat re-vingt-t rois articles et s'élevant à la somme de soixante-sept mille sept cent quarante-huit francs.